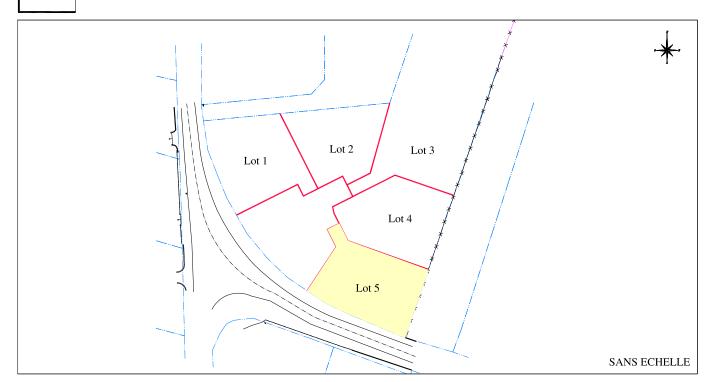
Département de la GIRONDE

COMMUNE DU SAINT LAURENT DE MEDOC \*33112\*

## PLAN DE BORNAGE LOT 5

Lotissement "L'allée Madeleine"

sise L'allée Madeleine



Indice	Date	Nature des modifications	Dessinateur	Validation
A	20/10/2021	Origine	E.TURCQ	J. DAVID
В	17/11/2021	MAJ des références cadastrales	E.TURCQ	J. DAVID
С				
D				
Е				



### PARALLELE 45 Société de Géomètres-Experts Associés

65, Avenue de la Côte d'Argent 33680 LACANAU

TEL: 05.56.03.50.99 FAX: 05.56.03.57.41

#### PLAN ETABLI A:LACANAU

**DOSSIER** : 201113

FICHIER: 201113-Bornage.dwg



## PLAN DE BORNAGE

# LOT 5

SUPERFICIE =  $671 \text{ m}^2$ ECHELLE: 1/250 Section WO - Numéro 597 Lot 4 Voirie S=668 m<sup>2</sup> S=648 m<sup>2</sup> Nouvelle référence elle référence Parcelle Section WO n° 598 Section WO n° 602 Lot 5 S=671 m<sup>2</sup> Nouvelle référence Parcelle Section WO n° 597 Limite divisoire matérialisée le 13/10/2021 Limite cadastrale Bornes OGE mises en place le 13/10/2020 Limites objets du bornage et de la reconnaissance de limites en cours de signature Bornes existantes Réapplication du plan de division dressé par M. SANCHEZ, Géomètre-Expert à La Brède, en mai 2005. L'acquéreur devra prendre en compte les problèmes d'adaptation au sol du ou des bâtiments projetés. Il est recommandé de prendre toutes précautions sur la nature du sol et du sous-sol, et donc de faire réaliser une étude de sol avant tout projet de construction. De plus les acquéreurs devront établir le niveau de référence de la construction de manière à pouvoir évacuer les eaux usées gravitairement vers le regard prévu à cet effet et conformément à l'article 2.4 du règlement.